



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERMES DE REFERENCE

Diagnostic des potentialités des polders de la commune de Mana



CADRE DE LA CONSULTATION

Sur fonds ODEADOM, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de Guyane lance une étude dont les modalités sont explicitées ci-après.

Interlocuteurs :

- DAAF Guyane, Service de Aménagement Des Territoires (SAT)
- DAAF Guyane, Service Economie Agricole et Forestière (SEAF)

Réponses :

Les réponses à cette appel à candidatures sont à envoyer à :

- Lionel RANSAN chef du Service Aménagement Des Territoires Guyane : lionnel.ransan@agriculture.gouv.fr ;
- Florent ROLLET, chef de la cellule filières agricoles au SEAF (Service de l'Economie Agricole et Forestière) Guyane : florent.rollet@agriculture.gouv.fr ;
- Thoma REQUILLART chef du pôle foncier du Service Aménagement Des Territoires Guyane : thomas.requillart@agriculture.gouv.fr ;
- Avec copie à Franck FOURES, DAAF adjoint : franck.foures@agriculture.gouv.fr

Echéancier :

Date limite de réponse au cahier des charges	Lundi 31 juillet 2017 (minuit, heure Guyane) Par voie électronique
Date prévisionnelle de validation du choix du prestataire	Jeudi 10 août 2017
Signature de la convention	Fin août 2017
Démarrage de l'étude	1^{er} septembre 2017
Points d'étape	Organisation de 3 comités de pilotage (a minima) : <ul style="list-style-type: none">• COPIL 1 au démarrage• COPIL 2 en cours d'étude, à mi parcours• COPIL 3 à la fin de l'étude pour valider les résultats
Date limite du rapport écrit de l'étude	Mercredi 31 janvier 2018

1. Présentation de l'étude

Objet de l'étude

L'objectif est d'établir un diagnostic précis de la zone des polders de la commune de Mana.

Le diagnostic devra également intégrer l'ensemble des spécificités de la commune et les grands projets agro économiques en cours. Il prendra en compte à la fois, dans le cadre d'une pression démographique et foncière, de la charte du parc naturel régional situé au cœur de la commune, du développement et de la structuration des activités agricoles, de l'implantation d'une unité de production de biomasse et des projets d'écotourisme.

Contexte de l'étude

La Guyane connaît une croissance économique et démographique importante. Elle fait face à un double enjeu : donner les moyens au territoire et à ses entreprises de développer l'économie locale et garantir un avenir aux jeunes guyanais.

Plus particulièrement, la commune de Mana fait, depuis de nombreuses années, l'objet d'un appui technique et financier important de la part de l'Etat dans le domaine agricole et des équipements. Elle regroupe aujourd'hui :

- une communauté d'agriculteurs professionnels dynamiques (arboriculture et maraîchage) sur le secteur de Javouhey ;
- une zone de production vivrière importante sur Charvein, axée sur les cultures traditionnelles (manioc, igname, ...) ;
- une production rizicole en forte régression sur une partie du polder;
- une zone récente d'agro-transformation, comprenant notamment des outils d'abattage et de découpe, de transformation de fruits et légumes.

Par ailleurs le centre de la commune se dépeuple et, est considéré comme peu attractif par les autorités locales. Plusieurs projets de développement ont émergé au cours des dernières années et plus récemment pour redynamiser la zone, notamment :

- le projet agro-touristique porté par le conservatoire du littoral ;
- le développement d'une unité de production et d'exploitation de biomasse végétale (bambou) ;
- La création d'un marché rural à Javouhey.
- La structuration avec des équipements publics de quartiers jusque là informels (Charvein)

Par ailleurs, les périmètres de productions agricoles se trouvent à la frontière du parc naturel régional de l'Amana sur le territoire de la commune de Mana.

On constate également, à l'instar de la plupart des communes de Guyane, un accroissement de la population d'environ 3% à 4% par an, générant notamment des problématiques de retards structurels en matière d'équipements publics (accès à l'eau

potable, électrification voiries...), ainsi qu'une représentativité multiethnique de la Guyane.

Il semble aujourd'hui, du fait des évolutions en cours et de la multiplicité des initiatives potentielles, que les orientations en matière d'axes de développement rural de la commune nécessitent d'être mieux définies afin de gagner en cohérence et en complémentarité.

Sur la base de ce diagnostic territorial, la DAAF souhaite apporter auprès des acteurs du territoire, une aide à la décision basée sur des propositions quantifiées et pragmatiques.

2. PROGRAMME ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

Pilotage et délais

L'étude sera pilotée par la DAAF de Guyane.

3 réunions du comité de pilotage seront prévues, a minima :

- COPIL n°1 au démarrage de l'étude ;
- COPIL n°2 en cours d'étude, à mi parcours ;
- COPIL n°3 à la fin de l'étude pour valider les résultats finaux.

L'étude doit être remise au 31 janvier 2018.

3. Attendus de la part du prestataire

Résultats attendus

Cette étude devra permettre de faire différents états des lieux sur la zone entropique de la commune (zone proche du littoral) :

1. Un état des lieux chiffré du contexte de l'étude, en terme de forces/faiblesses : - Occupation du foncier agricole (production, faire valoir...) - Dynamiques de populations depuis les dix dernières années - Equipements publics (électrification, eau potable, assainissement et voiries)... - Impacts du parc régional.
2. Un historique des activités de la zone des polders en terme, un état des lieux de la situation actuelle en terme agronomique, d'infrastructures et d'évolution du trait de côte.
3. Une évaluation chiffrée de l'ensemble des coûts nécessaires au maintien/développement de l'activité rizicole, des contraintes et potentialités liées à cette production en terme financier et des retombées économiques pour la commune (production, emploi, maintien d'une zone de production...) ;
4. Une analyse des alternatives à la riziculture : type de culture et/ou d'élevages compatibles ;
5. Un état des lieux écologique de l'ensemble des polders et évaluation des actions de conservation de ces écosystèmes, pertinence de projets d'écotourisme ;
6. Synthèse en termes d'atouts et de contraintes chiffrées de 2 à 3 scénarios maximum de valorisation des polders, des retombées, compatibles avec le développement des activités agro écologiques.

Le soumissionnaire devra être force de proposition pour présenter des préconisations pragmatiques à l'issue de l'étude.

Ses propositions réalistes devront prendre en considération le contexte socio-économique local et les stratégies de développement de la commune.

La Daaf fournira les données dont elle dispose toutefois toute demande entraînant une extraction ou un traitement sera facturée.

Livrables attendus

Le soumissionnaire s'engage à remettre les livrables suivants :

- Un **rapport intermédiaire** à mi-parcours sur l'avancement de l'étude, soumis à validation;
- Un **rapport général provisoire** (document sous format modifiable « traitement de texte ») ;
- Un **rapport général définitif en version longue**. Ce document sera remis en 3 exemplaires papier et un support électronique. Le rapport définitif fera l'objet d'une présentation orale lors du COPIL n°3 ;
- Un **rapport général définitif en version courte (4 pages)**. Ce document permettra de communiquer facilement sur les résultats de l'étude.

Enveloppe prévisionnelle

Le budget pour la réalisation de cette opération est estimé à **24 000 € HT**.

4. Présentation des offres

Contenu de l'offre du soumissionnaire

La proposition du soumissionnaire devra présenter :

- Expériences du bureau d'études ou du personnel, dans le domaine des zones humides agricoles et à enjeux environnementaux ;
- Un mémoire synthétique décrivant la démarche et la méthodologie d'intervention, ainsi que les techniques, matériels et les outils utilisés ;
- Le candidat fournira tous les éléments permettant d'évaluer ses compétences et connaissances : références récentes, CV et qualifications des intervenants;
- Un planning de réalisation.

Cette étude devra être conduite en toute autonomie par le prestataire pour ce qui concerne l'analyse de terrain et le recueil des données. Pour cela, le prestataire recueillera toutes les autorisations nécessaires auprès des acteurs du territoire pour mener à bien son étude.

Le travail en partenariat ou la sous-traitance est autorisé, sous réserve d'une présentation détaillée de la nature de la collaboration et des acteurs engagés (références, CV).

Composition du dossier du soumissionnaire

Ainsi, le soumissionnaire soumettra un dossier complet par version informatique avec les pièces suivantes :

- **Une proposition technique détaillée**, conforme au cahier des charges du dossier de consultation, et comportant une présentation de la méthodologie choisie pour mener la mission ;
- **Une proposition financière** : le prestataire proposera un coût global de son intervention. Le montant des prestations comporte l'ensemble des frais liés directement ou indirectement à l'exécution de la prestation, et notamment les frais de déplacement, de secrétariat, de sous-traitance.
- **Un planning d'exécution** ;
- **Une présentation du soumissionnaire** (références et compétences dans le domaine considéré, capacité à mener l'étude sur l'ensemble du territoire). Présentation du profil des intervenants dont celui des sous-traitants (CV et références),.

Toute offre incomplète ou non conforme au contenu du dossier d'appel d'offre sera automatiquement rejetée. Il appartiendra au candidat de répondre scrupuleusement au dossier de consultation en joignant les documents exigés.

Toute offre qui ne serait pas parvenue à la DAAF Guyane, par voie électronique avant **le Lundi 31 juillet 2017** (envoi électronique) ne sera pas prise en compte.

5. Sélection de l'offre

La DAAF de Guyane sélectionnera les offres selon les critères suivants :

❶ Qualité de la proposition (40%)

- Méthodologie d'intervention ;
- Moyens humains et techniques affectés à la réalisation de l'opération ;
- Expériences avérées dans ce domaine d'étude datant de moins de 5 ans.

❷ Tarification de la prestation (60%)

Proposition financière